# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2013

## PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE - (N° 332)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N º 10

présenté par M. de Ganay, M. Ciotti, M. Chatel et Mme Duby-Muller

### **ARTICLE 4**

Substituer à l'alinéa 2 les deux alinéas suivants :

- « 1° L'article L. 262-3 est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- « La part des allocations familiales dont le versement fait l'objet d'une mesure de suspension ou de suppression en application de l'article L. 131-8 ou de l'article L. 472-1-1 du code de l'éducation demeure prise en compte pour le calcul du revenu de solidarité active. » ; ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence. Le dernier alinéa de l'article L. 262-3 du code de l'action sociale et des familles, visé par le 1° de cet article de la proposition de loi, ayant été abrogé en même temps que les autres dispositions de la loi « Ciotti », il importe par cohérence de le rétablir en y intégrant une référence à l'article L. 472-1-1 du code de l'éducation créé par l'article 1<sup>er</sup>.